



PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU

COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE  
DU 10 NOVEMBRE 2015  
(17h00-19h00)

Date rédaction	19/11/2015	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	10/11/2015		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			X	
Mme Frédéric Boury	Représentante SPL d'exploitation portuaire de la Manche			X	
M. Jean Lepetit	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche				X
M. Jacques Coquelin,	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche				X
M Serge Laidet	Représentant SPL d'exploitation portuaire de la Manche				X
M. Gilles Auger	Représentant du conseil municipal			X	
M. Thierry Leteissier	Représentant personnel gestion des ports			X	
Mme Françoise Noël	Représentante personnel du concessionnaire			X	
M. Florent Duloir	Représentant personnel du concessionnaire			X	
M. Francis Laneele	Représentant activité pêche			X	
M. Alain Germain	Représentant activité plaisance			X	
M. Rémy Noël	Représentant activité plaisance			X	
M. Guillaume Villeneuve	Représentant activité plaisance			X	
M. Jean Riby	Représentant activité plaisance			X	
Mme Sylvie Coulot	Représentante activité commerce				X
M. Pascal Amiard	Représentant activité commerce				X
M. Francis Laneele	Représentant activité pêche			X	
M. Romain Laneele	Représentant activité pêche				X
M. Mickael Hubert	Représentant activité pêche				X
	Autres participants				
M. Mottier	Censeur de la société publique locale			X	
M. Delahaye,	Représentant CCI Cherbourg-Octeville			X	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			X	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 10 novembre 2015 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Morin** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

#### **I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 2 juillet 2015**

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **II – Rapport d'activité du port 2015 :**

**M. Leteissier** invite le concessionnaire à faire un bilan sur la saison estivale. Un tableau comparatif sera présenté au prochain conseil portuaire.

**Mme Noël** explique que les conditions météorologiques ont engendré une baisse des passages 5 436 en 2015, contre 6191 en 2014. Les locations mensuelles sont de 106 en 2015 (87 en 2014) et les locations annuelles 653 en 2015 (651 en 2014).

Aucune autre observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

### **III – Tarifs portuaires 2016:**

#### Tarifs d'outillage

##### 1) Douches, lave-linge et sèche-linge

- est ajouté les prix pour l'achat de plusieurs jetons (20 € pour 11 jetons et 60 € pour 34 jetons), est spécifié que les jetons sont inclus dans les tarifs à la journée et à la semaine uniquement, à raison d'un jeton par passager et par jour (à l'exception des navires non habitables, navires de passage accueillis à titre gratuit et les vieux gréements). Cette prestation est compensée par une augmentation des redevances passage de 5 %.

##### 2) Complément tarifaire pour les personnes habitant à l'année sur leur navire

Ajout l'article suivant : "Afin de compenser les consommations d'eau et d'électricité liées à l'occupation à l'année de certains navires, un forfait de 300 € HT sera facturé aux personnes privées ayant leur bateau comme résidence principale."

- augmentation de 2 % des forfaits plan d'eau annuels et des tarifs de grutage
- augmentation de 5 % des autres tarifs (sauf hors saison plan d'eau : inchangé).

##### DROITS DE PORT pour le commerce et la pêche

- augmentation de 2 % : le nouveau barème projeté tient compte des augmentations de 2 %, les minimums et seuils de perceptions sont inchangés.

**M. Germain** note que les frais de grutage sont élevés et souhaite que les tarifs puissent être renégociés avec l'exploitant.

**Mme Noël** précise que les jetons de douche sont maintenant inclus dans la place du port.

**M. Germain** demande si le forfait de 300 € pour les résidents à l'année est légal.

**M. Leteissier** précise qu'il s'agit d'une redevance d'outillage pour un service aux usagers.

Aucune autre observation n'étant formulée, les tarifs portuaires 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### **IV – Point sur les travaux**

**Mme Noël** présente les travaux entrepris en 2014 et envisagés en 2015:

#### Travaux d'entretien 2015 :

- peinture musoirs entrée du port	450 € HT
- réparation ponton après sinistre	9521€ HT
- création d'un accès à l'atelier du port	2850 € HT
- gros entretien sur station pompage	2349 € HT

#### Travaux d'investissement 2015 :

- complément vidéo surveillance	6098 € HT
---------------------------------	-----------

#### Travaux d'investissement envisagés pour 2016/2017 :

- rejointoiement des quais	Mars/avril 2016
- dévasement du bassin autorisation préfectorale	2016
- dévasement du bassin	2017
- poursuite du changement des pontons	2017/2018

## PORT DE TATHOU

### Entretien

Travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le début de l'année 2015 :

- nettoyage de la cale (mensuel / grand coefficient);
- peinture de la rambarde ;

Travaux d'investissement 2015 : confortement du musoir

### Questions diverses

**Mme Noël** explique que pour répondre aux demandes des usagers sur des prélèvements des AOT mensuels en 10 fois, le conseil d'administration de la SPL a validé ce mode de paiement qui sera opérationnel en février 2016.

**M. Germain** demande comment sont financés les futurs travaux au port de Portbail et si la mutualisation permise par la SPL diminue les frais de gestion.

**M. Morin** explique que chaque port est indépendant financièrement avec chaque budget qui doit être équilibré. Pour Portbail, l'équilibre financier du désensablement et des aménagements du port est possible grâce à une augmentation importante, mais progressive sur 3 ans, des tarifs portuaires, validée par les usagers et l'augmentation du nombre de places dans le port. Le budget du port de St Vaast ne participe pas à ce financement.

Il précise qu'un des avantages de la SPL est de pouvoir simplifier et mutualiser les travaux et les appels d'offres. Ainsi parallèlement à la commande des pontons pour Portbail, ceux pour Saint-Vaast-la-Hougue feront partie du même marché.

**M. Germain** demande que l'augmentation soit limitée à 1,5 %, pour les personnes inscrites sur la liste d'attente, qui occupent une place visiteur.

**M. Duloir** explique que ces personnes ont fait ce choix de payer un emplacement visiteur pour être assurées d'avoir une place au port. Un tarif trop attractif risquerait de limiter la disponibilité d'accueil des "vrais visiteurs".

**M. Germain** s'informe du dossier de dragage du port.

**Mme Noël** explique que le dossier d'autorisation préfectoral est en cours d'élaboration avec la recherche des zones à terre où les sédiments pourront être déposés. L'opération est programmée pour 2017.

**M. Germain** demande des informations sur le dossier de la future école de voile.

**M. Auger** explique que le dossier de l'école de voile a été présenté en conseil municipal afin de rechercher un architecte pour élaborer et estimer un projet.

**M. Lanele** regrette fortement que la distribution de carburant n'ait pas pu être assurée un vendredi, empêchant certains navires de partir en pêche, occasionnant une perte sèche pour les pêcheurs. Il requiert que cette situation ne se reproduise pas.

**Mme Noël** et **M Duloir** partagent pleinement ce regret mais expliquent que la capacité du camion-citerne n'est pas, dans des circonstances exceptionnelles, en adéquation avec la contenance de la citerne. Ils soulignent la nécessité de bien informer le bureau du port des besoins d'approvisionnement.

**M. Germain** réitère sa demande d'une place au port pour le bateau du Yacht Club.

**M. Morin** explique qu'une réponse sera apportée au prochain conseil portuaire.

**M. Charpentier** précise que le renouvellement des membres du conseil portuaire, pour une durée de 5 ans, sera effectué par des élections qui se dérouleront lors du prochain comité local des usagers de la plaisance (CLUPPP) en fin d'année 2015.

**M. Germain** fait part de certaines incohérences sur la liste transmise des membres du CLUPPP. **M. Letteissier** effectuera une vérification de cette liste ce qui va décaler la date des élections.

**M. Morin** explique qu'une discussion est en cours avec la commune pour une convention de prestation de services pour l'entretien des espaces verts du port.

**M. Noël** précise que l'exploitant du restaurant "La Marina" a informé la SPL de son départ en septembre 2016. L'estimation des travaux pour la remise aux normes et aménagement du bâtiment est moins importante que prévue. Une réflexion est en cours vis-à-vis du prochain exploitant.

**M. Charpentier** explique que la dernière mouture de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), votée en août 2015, permet maintenant aux Départements de postuler pour conserver la gestion des ports à partir de janvier 2017.

Dans ce cadre les élus Départementaux ont délibéré le 25 septembre 2015, pour exprimer clairement et rapidement le souhait du Département de rester compétent en matière de propriété, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ports départementaux ainsi que du port de Cherbourg-Octeville au travers de Ports Normands Associés.

Il indique que le dossier de présentation des ports a été adressé au début novembre au Préfet de région pour qu'il puisse le transmettre aux éventuels candidats. Il convient d'attendre le 31 mars 2016 pour connaître les autres candidats potentiels (Région, communauté de communes, villes).

**M. Charpentier** explique qu'un nouveau calcul de la "valeur locative des postes d'amarrage dans les ports de plaisance" a été décidé par l'État sur l'ensemble des ports Français, dès 2015. Cette nouvelle taxe dépend du nombre d'équipements et services dont disposent les ports. Sous la pression, de la fédération Française des ports de plaisance et de diverses associations les services de l'État ont modifié les barèmes initialement prévus. Il convient d'attendre le calcul définitif pour mesurer l'impact financier final. Pour information, pour l'ensemble des ports départementaux, hors Cherbourg, 350 000 € ont été versés en 2014 à l'État.

**M. Charpentier** explique qu'en ce qui concerne l'entretien des "espaces verts" la loi du 17/08/2015 (article 68), relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a modifié la loi "Labbé" du 6/02/2014. Ainsi, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts est élargie aux voiries et l'échéance, initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les élus départementaux ont décidé d'appliquer le 0 phyto, sur tous les domaines publics en gestion départementale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En conséquence, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les petits ports du nord (Roubari, Pignot, Lévi, Le Becquet, Omonville, Racine, Goury) par l'agence départementale portuaire nord (certifié FREDON).

**M. Charpentier** s'informe des démarches du concessionnaire sur son périmètre portuaire sur le traitement phytosanitaire.

**Mme Noël** indique que les dispositions sont prises en compte par la commune.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 24 MARS 2016  
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

